



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dégâts des animaux

Question écrite n° 54098

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le fait que les communes de la dépression sablonneuse du Warndt (Moselle-est) sont victimes d'une véritable invasion par les hannetons et notamment les larves. Il s'ensuit des dégâts considérables pour les vergers, les jardins, les cultures car les larves de hannetons dévorent les racines et les végétaux. Le taux de reproduction étant important, il lui demande quelle action globale il entend mettre en place dans ce secteur de Moselle-est afin d'améliorer la situation.

Texte de la réponse

Les hannetons, ravageurs des cultures des régions bocagères ou voisines de forêts de feuillus, étaient devenus rares et ne causaient pratiquement plus de dégâts aux cultures depuis la généralisation du labour et l'abandon de la jachère au siècle dernier. Cependant, le hanneton peut pulluler localement. Tous les trois ans, durée du cycle de ce parasite, des dégâts sensibles peuvent apparaître dans certaines zones. Les informations récentes révèlent des dégâts significatifs mais très ponctuels en Midi-Pyrénées, Auvergne, Limousin et Lorraine. Une combinaison de lutte mécanique (labour avant semis) et chimique reste à ce jour la plus efficace. Le travail du sol permet de limiter les populations de larves très sensibles aux chocs mécaniques. Un traitement à base d'un produit homologué pour l'usage « traitements généraux - traitement du sol - vers blancs (en plein) » peut également être envisagé avant le semis. Une lutte biologique existe également avec un champignon entomopathogène (*Beauveria*), mais aucun produit de ce type n'est aujourd'hui homologué. Dans le cadre du plan Ecophyto 2018, le ministère chargé de l'agriculture prévoit l'amélioration de la procédure d'évaluation des produits phytopharmaceutiques à base de micro-organismes. Un groupe de travail se réunira dans le courant de l'automne en vue de l'adoption des premiers éléments de cette démarche et la fixation d'un calendrier de travail visant à l'adoption de textes définitifs. Par ailleurs, la France soutient la mise en place et l'action d'une task force européenne « *Beauveria* » visant à l'inclusion de nouvelles souches de ce micro-organisme. Une coopération franco-espagnole est également en cours de développement.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54098

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6801

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8206